

**Conservation des notes d'épreuves de 1^{ère}
en cas de changement de voie entre la classe de PREMIÈRE (session 2024) et la classe de TERMINALE (session 2025)**

Épreuves évaluées en PREMIÈRE à la session 2024 :		Le candidat s'inscrit en TERMINALE à la session 2025 dans la situation suivante :	
		Voie générale	Voie technologique
Voie générale	<p><u>Le candidat a été évalué en :</u></p> <p>Épreuves terminales anticipées : - Français écrit et oral</p> <p>Contrôle continu : - Histoire-géographie - LVA - LVB - Enseignement scientifique - Enseignement de Spécialité uniquement suivi en première</p>	<p align="center"><u>AVEC OU SANS MODIFICATION DES ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ</u></p> <p><u>Le candidat conserve les notes de :</u></p> <p>Épreuves terminales anticipées : - Français écrit et oral</p> <p>Contrôle continu : - Histoire-géographie - LVA - LVB - Enseignement scientifique - Enseignement de Spécialité uniquement suivi en première</p>	<p><u>Le candidat conserve les notes de :</u></p> <p>Épreuves terminales anticipées : - Français écrit et oral</p> <p>Contrôle continu : - Histoire-géographie - LVA - LVB</p> <p><u>Le candidat est dispensé de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - l'enseignement de Spécialité uniquement suivi en première de la voie technologique - Mathématiques de 1^{ère}
	Voie technologique	<p><u>Le candidat a été évalué en :</u></p> <p>Épreuves terminales anticipées : - Français écrit et oral</p> <p>Contrôle continu : - Histoire-géographie - LVA - LVB - Mathématiques - Enseignement de Spécialité uniquement suivi en première</p>	<p><u>Le candidat conserve les notes de :</u></p> <p>Épreuves terminales anticipées : - Français écrit et oral</p> <p>Contrôle continu : - Histoire-géographie - LVA - LVB</p> <p><u>Le candidat est dispensé de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - l'Enseignement de Spécialité uniquement suivi en première de la voie générale - l'Enseignement scientifique de 1^{ère}